

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL773

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 21

A l'alinéa 1, remplacer le mot : « régissant » par les mots : « relatives à »

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel.